



1 WALLON SUR 4 NE RESPECTE PAS LES DISTANCES DE SÉCURITÉ

En Wallonie, près d'1 accident avec tués ou blessés sur 5 (18%) implique des collisions par l'arrière ou en chaîne (3 usagers ou plus).¹ Le non-respect des distances de sécurité, souvent combiné avec d'autres facteurs comme la distraction, la fatigue ou la vitesse excessive, est l'une des causes principales de ces accidents qui sont particulièrement fréquents sur autoroute.

En cette période de congés, les trajets sur autoroute sont nombreux, que ce soit pour des excursions d'un jour ou pour rejoindre sa destination de vacances. Pour éviter les accidents, l'AWSR veille à rappeler l'importance d'y respecter les distances de sécurité ainsi que quelques conseils pour les évaluer correctement.

Quelle est la distance de sécurité à respecter ?

En Belgique, le Code de la route n'impose pas explicitement une distance de sécurité, il précise que tout conducteur doit, compte tenu de sa vitesse, maintenir entre son véhicule et celui qui le précède une distance de sécurité suffisante. Il doit également en toute circonstance pouvoir s'arrêter devant un obstacle prévisible. La règle est plus précise pour les chauffeurs de camions : en dehors des agglomérations, ils doivent maintenir entre eux une distance de 50 mètres au moins.

¹ Moyenne 5 dernières années

En pratique, il est recommandé aux automobilistes de laisser, entre leur véhicule et celui qui précède, une distance équivalente à celle parcourue en **2 secondes**. La raison est simple : le cerveau a besoin d'une seconde pour réagir avant que le conducteur n'appuie sur la pédale de frein, ce n'est qu'après ce laps de temps que le freinage sera véritablement entamé.

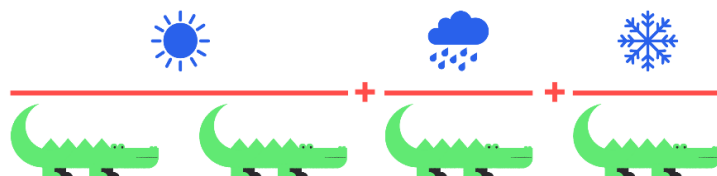
En France, la règle des 2 secondes est mentionnée dans la loi. Elle le sera également en Belgique, pour les voies publiques où la vitesse dépasse 50 km/h, dans le nouveau Code la voie publique qui entrera en principe en vigueur en septembre 2026.

La règle des 2 crocodiles

Sur autoroute, à 120 km/h, une distance de 2 secondes correspond **environ à 70 m**. Pour évaluer facilement cette distance, la technique des « 2 crocodiles » est efficace.

Concrètement, cela consiste à choisir un point de repère le long de la route (pont, panneau de signalisation, poteau d'éclairage...) et à commencer à compter « 1 crocodile, 2 crocodiles » dès que le véhicule qui précède passe à hauteur de ce point de repère. Si le conducteur passe à hauteur du repère avant d'avoir terminé de compter le 2^{ème} crocodile, c'est qu'il est trop proche du véhicule qui le précède. La distance de sécurité doit également être respectée lorsqu'on se rabat sur une voie après, par exemple, un dépassement.

En cas de mauvaises conditions climatiques, les distances de sécurité doivent augmenter : « 3 secondes/crocodiles » sur route mouillée, et « 4 secondes/crocodiles » sur route enneigée ou verglacée.



1 Wallon sur 4 avoue ne pas respecter les distances

En améliorant la visibilité du conducteur et en facilitant les manœuvres d'urgence, le respect des distances de sécurité permet de réduire considérablement le risque d'accident et de rendre les conditions de circulation plus fluides et prévisibles.

Une récente enquête de l'AWSR² révèle pourtant que de nombreux conducteurs avouent ne pas systématiquement les respecter. Plus d'1 conducteur sur 4 (28%) déclare en effet qu'il lui arrive de coller le véhicule qui précède pour empêcher un automobiliste de s'insérer devant lui et la même proportion d'automobilistes (25%) indiquent qu'ils collent parfois la voiture devant eux pour pousser le conducteur à accélérer ou se rabattre. Des comportements qui peuvent parfois mener à des accidents graves.

² 1.000 Wallons interrogés

Plus de 500 victimes chaque année

En Wallonie, près d'1 accident corporel sur 5 (18%) implique ainsi des collisions par l'arrière ou en chaîne (3 usagers ou plus). Parmi ceux-ci au moins 1 sur 6 (16%) est spécifiquement lié au non-respect des distances de sécurité soit environ 300 accidents par an. Des collisions qui font en moyenne chaque année plus de 500 victimes dont 6 tués.

Un peu plus de la moitié (53%) des accidents avec non-respect de la distance de sécurité impliquent deux automobilistes.

La majorité de ces accidents surviennent **sur autoroute**. On y compte en effet **5 fois plus d'accidents** où l'un des conducteurs impliqués n'a pas respecté la distance de sécurité que sur les autres types de routes (15% contre 3%). Ils sont également plus fréquents en journée que la nuit. Le trafic beaucoup plus dense pendant la journée conduit probablement à davantage de comportements dangereux par rapport à la distance de sécurité.

Les accidents de camions 3 fois plus touchés

En raison de leur masse plus élevée, les camions ont une distance de freinage plus longue que les voitures. A 90 km/h (sur une route sèche), un camion aura ainsi besoin de 20 mètres de plus qu'un autre véhicule pour s'arrêter.

Les véhicules lourds sont dès lors davantage impactés par le non-respect des distances de sécurité. 1 accident de camion sur 9 est ainsi lié au non-respect de la distance de sécurité entre usagers. C'est 3 fois plus que dans les accidents impliquant uniquement des voitures.

Le conducteur du poids lourd n'est pas nécessairement responsable du non-respect de la distance. Un automobiliste effectuant une queue de poisson en vue de rentrer ou de sortir de l'autoroute et se faisant heurter à l'arrière par un camion peut également être à l'origine de l'accident.

Pour éviter ce genre de situation, en tant qu'automobiliste, il est donc important de veiller à anticiper pour éviter de couper la route à un poids lourds, par exemple, au moment de quitter l'autoroute, et de toujours respecter la distance que le camion maintient avec le véhicule qui le précède.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA
0498/048.361 – 081/821.329
belinda.demattia@awsr.be
www.awsr.be